

## Gestionnaire d'accès aux ressources : Préparer la rentrée 2023

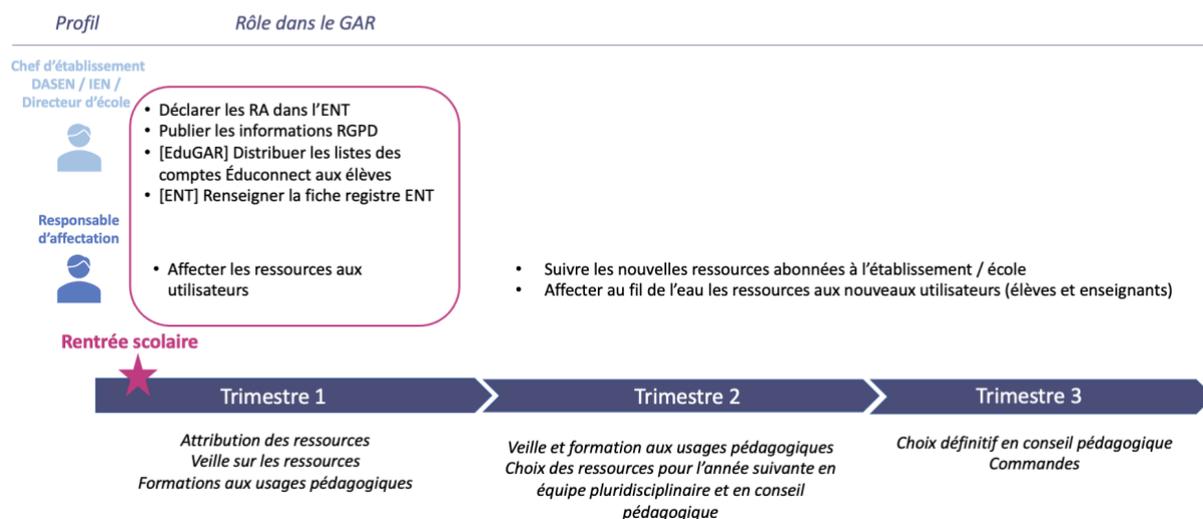
Depuis six ans, le « gestionnaire d'accès aux ressources » (GAR) permet l'accès des élèves et des enseignants à leurs ressources numériques et services associés, à partir du médiacentre depuis l'espace numérique de travail (ENT). Le GAR se déploie aussi désormais dans des territoires où il n'y a pas encore de projet ENT déployé, avec un médiacentre appelé ÉduGAR.

Le GAR sécurise la communication des données strictement nécessaires aux distributeurs et éditeurs de ressources numériques pour l'éducation fournissant ainsi un cadre de confiance juridique aux établissements et aux écoles.

Cette lettre destinée aux chefs d'établissement, DASEN, IEN, directeurs d'école, ainsi que tous les conseillers de formation, les RUPN et les e-RUN, présente l'organisation du GAR, les rôles et responsabilités des différents acteurs de l'établissement/école et les actions à mettre en œuvre en vue de la rentrée scolaire 2023.

### 1. Rappel : l'organisation du GAR en établissement/école

#### GAR : L'organisation de la gestion des ressources numériques en établissement/école



#### 1.1. Chef d'établissement / DASEN, IEN et Directeur d'école

A la rentrée scolaire, le chef d'établissement dans le 2<sup>nd</sup> degré et le DASEN, IEN ou Directeur d'école dans le 1<sup>er</sup> degré doit :

- Déléguer le rôle de Responsable d'Affectation et déclarer les responsables d'affectation délégués dans l'ENT (RA et RAD) (voir paragraphe 1.2) ;
- Publier une information RGPD aux utilisateurs (voir paragraphe 4) ;
- Compléter la fiche registre ENT, si l'établissement/école dispose d'un ENT (voir paragraphe 4).

Dans le cas d'un établissement/école raccordé à ÉduGAR, le chef d'établissement / DASEN, IEN, directeur d'école doit également veiller à distribuer les comptes Éduconnect aux élèves. En effet, en

l'absence d'un ENT, c'est à travers une connexion Éduconnect que les élèves accèdent au Médiacentre GAR, à partir d'une adresse en ligne dédiée.

## 1.2. Responsable d'affectation

Le responsable d'affectation (RA ou RAD) est en charge de l'attribution des ressources aux élèves, enseignants et autres personnels de son établissement/école.

- Au 2<sup>nd</sup> degré, c'est le chef d'établissement (et son adjoint) qui est désigné responsable d'affectation par défaut. Il peut déléguer ce rôle aux personnes de son choix (jusqu'à 50) :
  - dans la console d'administration de l'ENT,
  - ou via DELEG-CE pour les établissements rattachés à un projet ÉduGAR.
- Au 1<sup>er</sup> degré, les responsables d'affectation agissent par délégation du DASEN. Selon les projets territoriaux (ENT et ÉduGAR), la délégation peut être faite soit par défaut à chaque enseignant, soit aux personnes désignées au sein de l'équipe pédagogique (jusqu'à 50).

A la rentrée scolaire, le responsable d'affectation doit attribuer les exemplaires numériques dans la console du GAR aux différents utilisateurs des ressources.

Cf. Guide utilisateur et capsules vidéo, liens en fin de lettre.

### **Point d'attention – Attribution de ressources fonctionnant en mode « famille »**

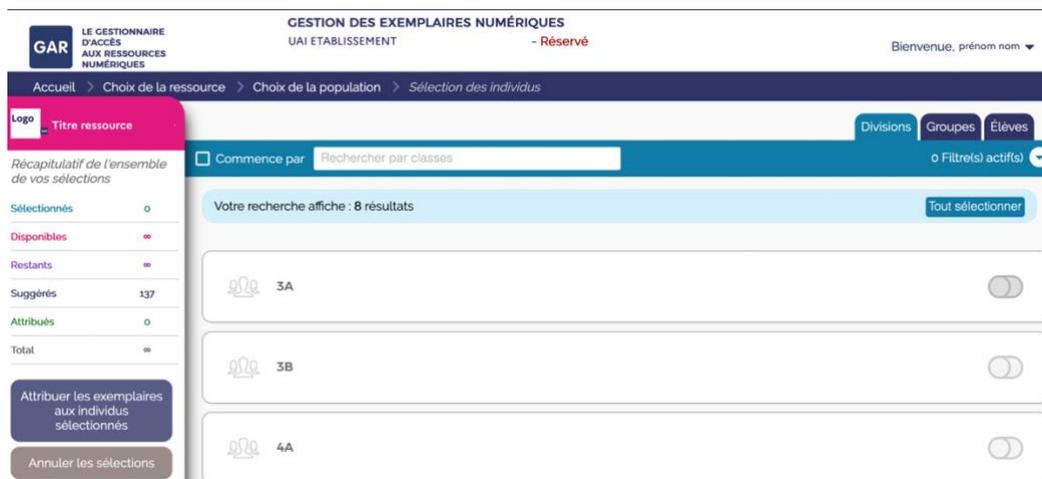
Certaines ressources fonctionnent en mode « famille de ressources » car elles sont composées des ressources utilisateurs et d'une ressource technique dite « mère de famille », non visible pour les utilisateurs. Cette ressource « mère de famille » doit néanmoins être attribuée aux utilisateurs pour permettre le fonctionnement des ressources de la famille avec toutes les fonctionnalités proposées par l'éditeur.



#### **Exemple GAR (mère de famille)**

Identifiant : ark:/12345/Exemple\_GAR\_MF  
Éditeur : XXXXX  
Distributeur commercial :

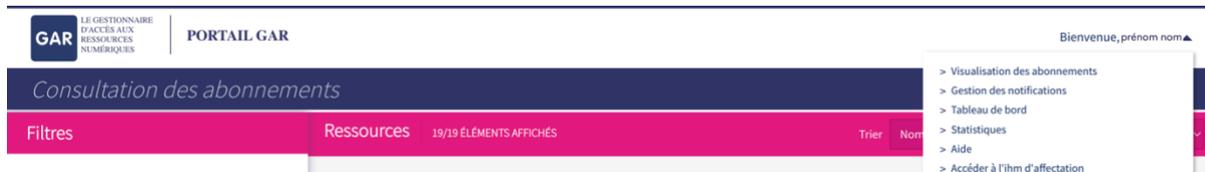
Les ressources « mère de famille » sont reconnaissables dans la console d'affectation GAR via une mention dans le titre de la ressource et une pastille « MF » dans la vignette (cf. ci-contre).



*Interface du RA/RAD pour l'attribution des ressources numériques de son établissement ou école (console d'affectation GAR)*

## 2. Pilotage et suivi des usages

Tous les responsables d'affectation et responsables d'affectation délégués ont automatiquement accès à une interface de consultation et de suivi des abonnements et des statistiques d'accès aux ressources de leur périmètre, appelée portail GAR. L'accès au portail GAR se fait depuis la console d'affectation.



Liste des services accessibles depuis le portail GAR pour un RA/RAD

### Enseignants, élèves et autres personnels

Les ressources numériques sont disponibles dans le médiacentre des utilisateurs, dans l'ENT ou depuis l'adresse spécifique du médiacentre ÉduGAR dès qu'elles ont été attribuées par le responsable d'affectation.

#### **Point d'attention – Peuplement des divisions et groupes dans les ressources GAR**

Certaines ressources permettent un suivi par les enseignants des activités de leurs élèves, sur la base des informations de divisions et de groupes issues des données de l'établissement et transmises lors de la connexion à la ressource GAR.

Afin de respecter le principe RGPD de minimisation des données transmises aux fournisseurs des ressources, toute transmission de liste d'élèves *a priori* est exclue. C'est donc la première connexion des élèves à la ressource qui permet le peuplement des divisions et groupes dans l'interface de l'enseignant.

La ressource peut proposer dans son fonctionnement la création de groupes supplémentaires spécifiques à la ressource mais sans jamais modifier les classes et groupes institutionnels.

### **3. Point sur les ressources disponibles avec le GAR**

L'offre de ressources accessible via le GAR s'est largement enrichie cette année : plus de 12700 ressources sont proposées par 120 éditeurs, gratuites ou payantes, parmi lesquelles des ressources institutionnelles financées par le ministère.

Ces ressources institutionnelles (ex : Pix, Lumni Enseignement, Domino, ressources du partenariat d'innovation et d'intelligence artificielle, etc.) sont distribuées gratuitement à l'ensemble des établissements et écoles bénéficiaires et peuvent être attribuées aux différents profils utilisateurs en début d'année scolaire.

La liste des ressources accessibles via le GAR est disponible sur demande auprès de la délégation académique au numérique.

### **4. Protection des données personnelles et responsabilité des acteurs**

Le ministère assure la protection des données personnelles pour les accès aux ressources GAR et garantit l'hébergement des données produites par les élèves et les enseignants sur les plateformes des éditeurs.

Le traitement de données GAR est sous la seule responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale. Les chefs d'établissement au second degré et les DASEN au premier degré n'ont donc pas à inscrire ce traitement sur leur registre RGPD. Ils doivent seulement veiller à inscrire le ministre chargé de l'éducation nationale comme destinataire des données des traitements relatifs aux ENT qu'ils mettent en œuvre dans leur établissement/école et dont ils sont responsables de traitement. Dans le cas des projets ÉduGAR, aucune formalité n'est requise.

Les finalités du GAR incluent :

- la **validation** par le ministère **des demandes de données strictement nécessaires au fonctionnement du service** par les fournisseurs de ressources ;
- la **transmission aux fournisseurs de ressources des données strictement nécessaires** aux accès des élèves, des enseignants et des agents participant à la mission éducative au sein des écoles et des établissements scolaires, à ces ressources **et à leur utilisation** en fonction des droits qui leur sont ouverts ;
- L'hébergement des données produites par les utilisateurs au sein des ressources ;
- Le suivi statistique des accès aux ressources numériques pour l'analyse de la qualité de service délivrée et le suivi de l'utilisation de ces ressources.



L'information des utilisateurs sur leurs droits est assurée via [l'arrêté ministériel GAR](#).

Il faut veiller à la publication dans l'ENT de l'établissement/école des mentions d'information, en renvoyant à minima vers les [mentions informatives RGPD du GAR](#).

Pour les projets ÉduGAR, l'information est accessible directement depuis le médiacentre.

### Pour en savoir plus

[Le site de communication du GAR](#)

[La page Éduscol du GAR](#)

Le guide utilisateur du responsable affectation est téléchargeable sur Éduscol ou sur le site GAR.

[Référents pour les ressources numériques et lettres ÉduNum ressources | Éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](#)

Et également trois courtes vidéos GAR :

- [La protection des données personnelles](#)
- [La facilité des usages](#)
- [Le pilotage académique](#)

Retrouvez un ensemble de [tutoriels autour du GAR](#) sur le PeerTube Numérique Éducatif.

**Ressources académiques** [à compléter par les Académies, le cas échéant]